Co-chives.

- 6. DEC. 1982

APPLICATION LOI Nº 82213

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux

10 vingt six novembre

à 20 houres 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire.

Braient présents: MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. MONTRON par M. BOUCHET DUFOUR par M. LACHAUD Melle FOUCHE par M. LIS M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents: MM. VIAUD , TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire,

Pour permettre à l'Office du Tourisme de fonctionner dans de bonnes conditions durant le ler trimestre 1983 il est proposé de lui verser une avance de trésorerie sur sa subvention municipale.

En effet, l'Office du Tourisme, pour régler les dépenses de personnel, de gaz, d'électricité, etc... du CE.P.A.A.C. et pour préparer "la saison" et son programme d'activités, doit dépenser sans pouvoir percevoir de recettes environ 35 % de la subvention allouée par la Ville de ROYAN.

Le budget de la Ville étant voté, en principe, courant février, la subvention municipale ne peut être versée à l'Office du Tourisme que courant mars.

Il est donc proposé de lui verser une avance de l'ordre de 500 000 F qui serait versée début janvier 1983 et prélevée sur le montant de la subvention municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

. Après en avoir délibéré,

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

82.186 /MCB

(500 000 F)

AVANCE REMBOURSABLE DE TRESORERIE A L'OFFICE DU TOURISME DE ROYAN AU TITRE DE L'EXERCICE 1983

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers 27
en exercice 20
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

POUR: 24

CONTRE :

ABSTENTIONS

DECIDE :

* d'accorder une avance de trésorerie à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN pour un montant de 500 000 F (CINQ CENT MILLE

. Cette avance sera versée en janvier 1963 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1983 par la Ville à l'Office Municipal du Tourisme

. Cette dépense sera inscrite su chapitre 925.5., article 251.3 du budget primitif de l'exercice 1983

. La recette correspondant au remboursement de cette avance sera inscrite au chapitre 925.5, article 251.3 du budget 1983.

Tait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé su registre, MM Les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire,

. SIJ aggaig